

COMMUNE DE SAINTE.FOY.TARENTAISE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 15 novembre 2016

Étaient présents :

Paul CUSIN-ROLLET Maire, Léon EMPEREUR, Georges CHARRIERE, Luc MERCIER, Philippe PARIS (proc. Daniel ARPIN)

Annick RECORDON, Béatrice EMPEREUR (proc. Jean-Pierre BASTIEN), Bertrand MERCIER, Emmanuel MERCIER, Yannick AMET Michel MARMOTTAN, Daniel EUSTACHE

Absents : Jean Pierre BASTIEN (proc. Béatrice EMPEREUR), Daniel ARPIN (proc. Philippe PARIS) Jean Noel GAIDET
Mme Béatrice EMPEREUR a été élue secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'Ordre du Jour.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs des ambulances privées pour les secours bas de pistes (190 euros pour les « Ambulances Tarentaise », 190 euros pour les « Ambulances Bérard », 197 euros pour les « Ambulances Les Danaïdes », 205 euros pour les « Ambulances des Glaciers ») et **AUTORISE** Mr le Maire à signer les conventions avec les différentes compagnies d'ambulances.

APPROUVE les tarifs des secours bas de piste avec le SDIS (303€/secours)

APPROUVE les tarifs relatifs au PIDA avec le SAF et la société BLUGEON

APPROUVE les tarifs des secours hélicoptérés et **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

DECIDE d'appliquer le remboursement des frais de secours sur le territoire de la commune et **FIXE** comme suit les tarifs publics des secours sur pistes et hors-pistes pour la saison 2016/2017 :

- Zone Front de Neige/Grenouillère comprenant les pistes :
 - . n°21, n°22 et n°23 65.00 €
- Zone I - Rapprochée - TS GD PLAN desservant les pistes :
 - . n° 15, n°10, n°11 et n°18 240.00 €
- Zone II - Éloignée - TS ARPETTAZ desservant les pistes :
 - . n° 8, n°13, n°9, n°4, n°14 et n°19* 330.00 €
- Zone III - Très éloignée - TS AIGUILLE et TSD MARQUISE desservant les pistes :
 - . n° 1*, n°2*, n°3, n°5, n°6, n°7, n°12, n°16, n°17, n°20*, n°24 420.00 €
- Zone IV - Hors-pistes accessibles par R.M. 825.00 €
- TOUTES ZONES : Les frais de recherche et de secours en montagne et hors-piste situés dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit... donneront lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :
 - Coût horaire TTC main d'œuvre pisteur secouriste :62.00 €
 - Coût horaire TTC chenillettes tout compris :230.00 €
 - Coût horaire TTC motoneige ou Quad + chauffeur : 95.00 €

ACCEPTTE la demande d'occupation de la grenouillère par l'ESF pour l'implantation du jardin d'enfants.

AUTORISE le Maire à signer les conventions tripartites fixant les droits et obligations des moniteurs et guides pour la saison d'hiver 2016/2017.

S'OPPOSE au transfert du produit de la taxe de séjour à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

PREND ACTE de la mise à jour de l'inventaire des biens mis à disposition à la Société SFTLD dans le cadre de la Délégation de Services Publics.

FIXE le tableau des emplois de la commune de Sainte-Foy-Tarentaise.

DECIDE de la création d'un emploi non permanent pour l'entretien des locaux de l'école et l'encadrement des activités périscolaires.

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe.

DECIDE de créer un emploi non permanent à mi-temps pour l'Agence Postale Communale.

DECIDE la mise en place de l'Indemnités Horaires pour travaux supplémentaires (régularisation)

FIXE les modalités de mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale (filière administrative et médico-sociale)

DECIDE de maintenir l'ancien régime indemnitaire pour la filière technique en attente du nouveau décret d'application du RIFSEEP relatif à cette filière.

DECIDE d'appliquer un taux de 50% au montant des indemnités allouées aux comptables du Trésor Public, compte-tenu des baisses de dotations de l'Etat aux collectivités locales (MM Paul CUSIN-ROLET, Luc MERCIER, et Philippe PARIS votent pour un taux à 100% ; Mme Annick RECORDON s'oppose au versement de ces sommes).

APPROUVE la décision modificative N°3 du Budget Eau et Assainissement suite à la mobilisation du prêt pour les travaux des réseaux de la Mazure.

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

APPROUVE le rapport d'activité 2015 du S.M.I.T.O.M.

APPROUVE les conditions de financement de la participation de la commune de Sainte-Foy-Tarentaise aux travaux de restructuration du Centre de Secours Principal de Bourg St Maurice

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne pour l'extension du réseau Neige de Culture.

La séance est levée à 21H15

Le secrétaire
Annick RECORDON



Le Maire,
Paul CUSIN

